

**Territoires**

**Musée des Arts de la Table - Abbaye de Belleperche**

Dossier suivi par Jean-Michel Garric

05 63 95 62 75

abbaye.belleperche@ledepartement82.fr

N° 2023 - 585

## ARRÊTÉ PORTANT ACCEPTATION DE DON

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Considérant l'intention de don par Mme Maryse FABRE, en date du 8 mars 2023,

ARRÊTE

#### Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne par Mme Maryse Fabre, 131 chemin de Péfourque, 82000 Montauban, constitué d'un réchaud-veilleuse en porcelaine à l'effigie de la tragédienne Rachel, 1838-1840, pour affectation au musée des arts de la table sous condition de perpétuelle demeure, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

#### Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée à la donatrice.

Article L.3131-1 du CGCT :

Publié le ....2.9..MARS..2023.....

Fait à Montauban, le 29 MARS 2023

Le Président



Michel WEILL